



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/131

Conseil de l'Institut d'administration des entreprises de Lyon (IAE Lyon) – Désignation de représentants par le Conseil municipal

Secrétariat général de la Ville de Lyon

Direction des Assemblées

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 30 SEPTEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 SEPTEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 5 OCTOBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 OCTOBRE 2020

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme BRUVIER HAMM Pauline

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. LUNGENSTRASS (pouvoir à Mme DUBOT), M. BLANCHARD (pouvoir à Mme GEORGEL), M. LEVY (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KEPENEKIAN)

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/131 - CONSEIL DE L'INSTITUT D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES DE LYON (IAE LYON) – DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (SECRETARIAT GÉNÉRAL DE LA VILLE DE LYON - DIRECTION DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 septembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

I - Contexte :

La Ville de Lyon est membre de l'Institut d'administration des entreprises de Lyon (IAE).

L'IAE Lyon a notamment pour missions la formation, la recherche, l'orientation et l'insertion professionnelle et la diffusion de la culture et l'information scientifique et technique. Pour assurer la réalisation de ses missions, il dispense un enseignement supérieur destiné à préparer les responsables et cadres des entreprises et organisations publiques et privées aux fonctions de gestion et management.

L'IAE bénéficie d'une position géographique qui le situe au carrefour des grands axes européens, sur le territoire lyonnais. Il s'efforce de développer des liens auprès de partenaires européens ou internationaux.

II – Modalités de représentation :

L'IAE est administré par un Conseil composé de 29 membres, élus ou désignés.

La Ville de Lyon fait partie des membres désignés au même titre que la Région Auvergne Rhône-Alpes et la Métropole de Lyon, et dispose à ce titre d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au sein du Conseil de l'Institut.

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L 2121-33 ;

Vu les statuts de l'Institut pris en date du 23 octobre 2018 ;

DELIBERE

- 1- Madame Chloë VIDAL est désignée en tant que représentante titulaire pour représenter la Ville de Lyon, à titre permanent et pour la durée du mandat en cours, au sein du Conseil de l'Institut d'administration des entreprises (IAE).
- 2- Madame Touria EL GANNOUNI est désignée en tant que représentante suppléante pour représenter la Ville de Lyon, à titre permanent et pour la durée du mandat en cours, au sein du Conseil de l'Institut d'administration des entreprises (IAE).

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET